

Concours interne

Epreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie, note : 18

Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.

L'usage de la violence

« La police tue » affirmait Philippe Poutou, alors candidat à l'élection présidentielle de 2022. Il visait, par cette formule lapidaire et ô combien polémique, remettre au cœur du débat la question de la violence dans la société et la légitimité de son usage. Après la phase Gilets jaunes où des violences ont été commises et ressenties de toute part dans la société, les confinements liés à l'épidémie de Covid-19 ont été vécu comme une violence physique, économique et symbolique par tout un pan de la société. La tension s'exacerbe, posant la question d'un renouveau de la violence.

Selon les travaux anthropologiques, notamment de Claude Levi-Strauss, mais aussi dans leurs prolongements philosophiques chez René Girard, la violence est une constante anthropologique. Elle est inhérente à toute société, elle existe toujours. La question est, dès lors, son usage. En effet, pour Freud, la violence est l'expression d'une pulsion de mort, présente en chacun de nous. Cependant, nous l'exprimons de manière variée, hypostasiée ou esthétisée. George Sorel y voit la question essentielle de la société : quel recours à la violence ?

Ce sujet est au cœur de la philosophie politique. Ainsi, Hobbes dénonce cette violence inhérente à l'homme : l'homme est un loup pour l'homme. L'état de nature est expression débridée d'une telle force destructrice. Heureusement, avec le contrat social, un Leviathan est créé, l'Etat, chargé de se dernier d'assurer la sûreté de ses citoyens. Cette concentration de pouvoir a vocation à diminuer la part de violence de la société. Parallèlement, la démocratisation de l'appareil étatique amène Kant à imaginer une paix perpétuelle – vœu exprimé depuis deux siècles par les philosophes. Cette marche ineffable de l'histoire, selon Hegel, amène Fukuyama à théoriser la fin de l'histoire via la démocratie et la paix universelle... Peu après, le 11 septembre 2001 avait lieu et les conflits armés ainsi que les menaces terroristes augmentaient. Aujourd'hui, les affrontements militaires en Ukraine comme les débordements violents dans les manifestations réitère la question de l'usage de violence. Certains auteurs cyniques critiquent la part d'angélisme à voir l'Etat comme un pacificateur de la société, grâce à son système démocratique.

L'histoire et les faits démontrent que l'instauration de l'Etat a continuellement domestiqué la violence et encadré son recours (I). Néanmoins, la hausse contemporaine de la violence pose la question de la corrélation ou lien de causalité entre violence et démocratie : l'Etat nous rend t-il meilleur ? (II)

I – L'Etat diminue la violence physique exprimée : L'Institutionnalisation d'une société pacifiée

Les faits sont têtus : malgré toutes les critiques existantes, l'essence même de l'Etat démocratique est de faire émerger la paix dans la société. Ce phénomène est bien montré par Max Weber (A) et l'intuition de Kant se confirme (B).

A – L'Etat comme monopole de l'exercice de la violence légitime

1/ Max Weber, dans son analyse historique et comparative de l'Etat et de la sociologie du droit, démontre que l'Etat monopolise l'exercice de la violence légitime. Il ne fait pas disparaître les autres formes de violence, il les rend illégitimes, donc contestables et justifie l'action étatique à leur encontre. Son expression classique est la police et les restrictions entraînées. Aujourd'hui, l'exercice de la police, le recours à la force contraignante – laquelle demeure une violence exprimée sur les corps selon Michel Foucault – doit être proportionné. Ainsi, la jurisprudence classique du Conseil d'Etat, Sieur Benjamin, demeure la règle 90 ans plus tard : toute mesure de police doit être strictement proportionnée à son objectif et ne doit pas restreindre plus que nécessaire. Le commissaire du gouvernement Corneille résumait cela avec l'expression suivante : la liberté est la règle, la restriction de police l'exception.

La juridicisation de la société vise à encadrer la violence. Ainsi, l'institution du juge et du droit pénal va en ce sens : la loi du Talion est un progrès puisque la réparation est limitée à l'équivalent. Le code d'Hammourabi commence à déporter la violence physique vers une réparation matérielle. Toute l'essence même de l'étatisation, de l'Etat gendarme à l'Etat de droit tend à cette pacification. C'est l'avis même de Kelsen qui, observant le droit international, y voit une démarche de pacification de la société internationale à l'instar de celle domestique grâce à la pyramide des normes. L'émergence du droit des gens, du jus at bello puis du jus in bello restreint d'autant l'usage de la violence dans ses domaines les plus naturels : la guerre.

La réglementation de l'usage des armes, et notamment des armes à feu, montre clairement la pacification entraînée par l'Etat. Ainsi, au Royaume-Uni, après une fusillade dans les années 70, les armes à feu ont été interdites et plus aucun crime de fusillade n'est à déplorer. L'actualité américaine raconte une autre histoire où l'Etat n'arrive pas à exercer un monopole sur l'usage légitime d'arme à feu...

Si l'on suit Kelsen, la politique libérale qui s'est développée au sein de l'Etat a permis de pacifier la société.

2/ Tandis que l'Etat développait son monopole, le pouvoir de déclencher le recours à sa violence légitime s'est libéralisé et démocratisé. En effet, Rousseau soulignait que pour durer, un pouvoir, une force, se devait de devenir légitime. Pour reprendre l'analyse spinoziste, chaque être dispose d'un conatus, sa propension à continuer dans son être. La hausse de son pouvoir d'agir entraîne joie et sa diminution peine. En diminuant la violence qui peut s'exprimer, le pouvoir d'agir augmente pour le protégé, diminue pour l'oppressé. Or, si la multitude ne profite pas de ce pouvoir, elle va finir par s'y opposer et le détruire. Comme l'Etat a aussi vocation à demeurer, selon Spinoza, il aura tendance naturelle à se démocratiser. L'instauration de l'élection est, en cela, une manière d'hypostasier la violence. En effet, Geoffroy de Lagasnerie, dans la Conscience politique, démontre que son objet est de compter les forces en présence et d'éviter un bain de sang : les minoritaires savent qu'ils ne vaincront pas en prenant les armes donc se soumettent. Une telle origine est attestée par David Graeber dans la Grèce primaire. Ainsi, l'instauration du principe libéral est une manière d'éviter le recours à la violence physique et de la faire passer sur le plan symbolique, au sein du politique. Cette idée est convergente avec les derniers travaux de Michel Foucault. Le politique exprime une violence sur les corps. Néanmoins, pour défendre la société, le principe libéral permet la démocratie et le respect des choix individuels.

B – La démocratie comme vecteur de paix

1/ Selon l'intuition de Kant, la démocratie est porteuse de paix grâce au dialogue et la recherche de consensus. Habermas s'inscrit dans cette optique, avec l'agir communicationnel. La démocratie permet de poser les termes d'un débat respectueux, où chacun peut développer ses arguments. Grâce à cette meilleure prise en compte des opinions de chacun, l'intelligence collective offre une solution plus satisfaisante et complète, surpassant la rationalité limitée individuelle (Herbert Simon). Ainsi, chacun est respecté et aucun sentiment négatif ne naît, pour provoquer une réaction violente. Toute expression de

violence est tempérée par le débat, et s'il peut être vif, le consensus est obtenu à la fin, rompant ainsi avec l'image belliqueuse du vote. L'aboutissement serait donc des sociétés consocialistes, comme le théorise Lijphart. Il s'agit d'Etats où le politique aboutit toujours sur le consensus. Le point commun est la présence d'une proportionnelle intégrale au parlement, l'existence d'une société homogène et une culture de la paix. Le principal exemple de Lijphart est le Pays-Bas, qui correspond mal, et les pays nordiques. Or, les scandinaves se reconnaissent partiellement. La société n'est pas homogène. Néanmoins, la « démocratie nordique » et la paix sont pour eux quasi-synonymes. En effet, la démocratie n'est pas seulement un dispositif institutionnel mais surtout une disposition culturelle à l'écoute et au respect. Alf Ross, dans Why democracy (Hvod er Demokrate?), développe cette analyse et montre que la tendance pacifique est bien la conséquence de la démocratie et réciproquement. Néanmoins, les pays nordiques ne sont pas consocialistes: il existe de fortes polarités et des débats houleux. Néanmoins, l'adversaire politique n'est pas écrasé mais écouté et pris en compte.

2/ Sans rejoindre la lecture schmittienne de la politique – le prolongement du distinguo amis/ennemis dans la société domestique – l'analyse nordique offre une autre ampleur aux travaux d'Ernesto Laclau et de Chantal Mouffe. En effet, la politique est éminemment agonistique. Le reconnaître est indispensable puisque les positions non exprimées politiquement trouveront d'autres biais. Ce fut le cas avec les gilets jaunes, persuadés de la trahison des corps intermédiaires (syndicats, parties politiques) et qui ne se sentaient pas pris en compte. Les manifestations violentes sont le symptôme d'un déficit démocratique. Ainsi, les exercices démocratiques du Grand Débat et de la Convention citoyenne pour le climat ont été déterminants. Non pour la légitimité, l'impact de ces dispositifs a été de permettre un débouché et une écoute institutionnalisée du désespoir de ces citoyens. Chantal Mouffe démontre bien le rapport entre l'intégration de l'agonisme de la société dans la sphère politique et la diminution des débordements violents incontrôlés. La situation actuelle des élus – « à portée d'engueulade » selon Gérard Larcher, président du Sénat – est symptomatique de l'état de la société. Olivier Beaud, dans son analyse de l'outrage au chef de l'Etat, montre bien que ce n'est pas un phénomène nouveau, mais exacerbé lorsque le dialogue semble rompu.

Comme l'affirmait Hannah Arendt, lorsque la violence s'exprime, c'est que l'autorité a failli. La situation contemporaine serait donc provoquée par une déperdition d'une auctoritas surplombante de l'Etat. Pourtant, ce dernier dispose d'un pouvoir toujours plus développé. Il convient dès lors d'interroger ce paradoxe.

II – L'Etat nous rend t-il meilleur ?

Le paradoxe contemporain de la hausse de violence en société pacifiée

Les statistiques semblent alarmants: les crimes et délits seraient en hausse, notamment les violences exprimées aux personnes. Le conflit armé en Ukraine est au porte de l'Europe et pourrait être le prélude à une troisième guerre mondiale, avec la Chine et Taïwan en toile de fond. Pourtant, la démocratie est la plus approfondie que jamais dans son histoire. Pour paraphraser Ruwen Oghien, l'Etat semble bien nous rendre meilleurs en rendant toujours plus inacceptable toute forme de violence (A). La voie qui se dessine est celle du développement d'une nouvelle technique, l'antiviolence théorisée par Etienne Balibar.

A – Un accroissement de l'inacceptabilité de la violence

1/ Il suffit d'allumer les médias pour s'en faire la conviction : la société est plus violente qu'auparavant : agression de chauffeurs de bus ou d'agents publics demandant le port du masque, les scandales Orpéa et du traitement des personnes âgées en EHPAD, mais aussi les violences inacceptables faites aux animaux dans l'élevage et les abattoirs... Les statistiques montrent une hausse de la violence, lorsque l'on prend la base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Pourtant, Laurent Mucchielli, sociologue de la criminalité, nous appelle à garder la tête froide. En effet, les chiffres peuvent être trompeurs : nous voyons les crimes et délits enregistrés. Il faut comprendre que davantage ont été déclarés, mais cela ne renseigne pas sur la violence exprimée hors poursuite. Les violences intrafamiliales et les violences sexuelles ont explosé, mais elles étaient minimisées auparavant. Les témoignages se multiplient sur des policiers ayant refusé de prendre des plaintes. Surtout, la société ne tolère plus ces

actes auparavant quotidiens et considérés comme bénins. En fait, c'est la qualification de violence d'actes autrefois considérés comme normaux. Autrement, les autres indicateurs sont stables ou en diminution. L'interdiction de la fessée et de tout chatiment corporel sur les enfants est un progrès contre la violence qui risque de faire augmenter les statistiques par leur pénalisation. Pour paraphraser Bourdieu, le rôle de la pacification est de rendre la violence inacceptable. Cela se manifeste pour les violences physiques mais aussi morales, symboliques, économiques... Le problème est que des personnes peuvent se retrouver dos au mur. Comme des animaux, ils deviennent violents, d'où la stratégie de Sun Zu de toujours créer un échappatoire.

2/ En réalité, derrière le rejet de la violence, y compris étatique, il faut voir une demande accrue de contrôle démocratique de l'usage de la violence. Le livre sur la violence policière du commissariat du XIX^e arrondissement de Paris pose surtout le problème du sentiment d'impunité et du manque de sanction par l'inspection générale de la police nationale. Le problème est bien de créer des zones de non-droit hors du contrôle démocratique. C'est le point essentiel de la démocratie, selon Alain, et une nécessité de démocratie continue se développe selon Dominique Rousseau. Le risque, selon Ruwen Oghien, serait que l'Etat perde son principe libéral et commence à mettre son contrôle de la violence au prisme d'un ordre moral. La solution de la Cour européenne des droits de l'homme dans KA et AD en 2000 est intéressante : la violence consentie est possible (le sado-masochisme) tant que le consentement demeure. La question est identique pour le viol.

Une autre solution pourrait amener à censurer les jeux violents comme ceux vidéo ou les œuvres télévisuelles. Pourtant, il est prouvé qu'ils servent de deversoir à la violence et pacifie, à l'instar de l'antiviolence.

B – Vers le développement de l'antiviolence.

1/ Pour Etienne Balibar, la violence comprend trois aspects :

- la violence proprement dite ;
- la contre violence, qui est une violence exercée en réaction à une première violence ;
- la non-violence, qui vise à révéler la violence de l'adversaire et porter violence dans le domaine médiatique.

L'antiviolence, quant à elle, s'inspire des arts martiaux et plus spécifiquement de l'aïkido. Il s'agit d'orienter une force initialement tournée contre soi vers une solution désirable. Cette idée est très spinoziste, puisqu'il s'agit de réorienter la force comprise comme violence vers une autre finalité qui n'exprime pas cette violence.

Pour le dire autrement, la compétition sportive, artistique (Battle de rap, de danse...) ou encore le roasting, pratique américaine de satire débridée, sont des moyens de réorienter la violence vers une issue plus souhaitable.

Cette pratique est attestée dans l'anthropologie où l'humour et la satire remplace des modes de régulation violent à l'accapuration du pouvoir. Toute cette démarche est favorisée par un développement, par l'Etat, de déboucher à la grogne sociale. De même que la violence coûte cher économiquement, en frais de santé, sociaux (travail, aide social à l'enfance...) et en agents publics, autant la pratique antiviolente, alimentée par la participation citoyenne, sont vecteurs de richesse et d'économie.

2/ Tout cela est bien gentil, mais relève d'une part d'ange mythifiée, diront les cyniques. S'appuyant sur l'antologie noire d'Hobbes, ils opposent que l'homme est mauvais par nature. Sans tomber dans l'opposition dogmatique avec la vision rousseauiste du bon sauvage, Rutger Bregman porte un coup virulent à l'idée d'une violence irrépressible chez l'être humain sous contrôle tout aussi violent de l'Etat. De manière empirique et avec des expériences sociales ou incidentes mais documentées, il démontre, dans Humanités, que la violence n'est qu'un mode d'expression très secondaire de la nature humaine. Sa majesté des mouches : faux, la coopération pacifique règne. Le théorème de la vitre cassée : tout aussi erroné. En fait, les dogmatiques sont les cyniques qui refusent les preuves empiriques :

l'usage de la violence peut être encadré par une société respectueuse de la nature humaine. Il ne faut ni l'idéaliser, ni la diaboliser. Le rôle de l'Etat est donc entier pour mener l'usage de la force physique à son niveau le plus limité, grâce à la confiance réciproque. La démocratie permet la pacification, qui ne sera jamais totale, mais est-ce que l'on souhaiterait vivre dans une société sans conflit ? La démocratie peut

mener à la guerre, même si elle est dure. Une relecture de Thucydide et de sa Guerre du Péloponnèse montre que les citoyens athéniens peuvent voter la guerre pour un pays lointain afin de défendre ses valeurs. Le choix est d'autant plus courageux que ces mêmes citoyens seront au premier rang de la guerre de Sicile et les premiers morts.

Ainsi, cela ne va pas à l'encontre d'une lutte antiterroriste solide ou d'un positionnement international fort. A l'instar de la Norvège, il convient de répondre aux attaques contre la démocratie par plus de démocratie et donc de la violence par plus d'antiviolence. L'Etat démocratique encadre l'usage de la violence pour plus de paix et de bien-être, sans angélisme et avec fermeté sur ses valeurs fondamentales : la liberté et le respect d'autrui.